

## 6 Société et Culture

# Insalubrité en milieu scolaire/Trois questions au ministre de l'Éducation nationale... ...Nadine Patricia Anguile Obame : " Mettre en place une Charte de propreté au sein des établissements scolaires"

Propos recueillis par F.B.E.M

Libreville/Gabon

**l'union.** Madame la ministre, trop d'établissements scolaires croupissent, parfois de manière volontaire, dans une indescriptible insalubrité. Le cas de l'école publique de Nzeng-Ayong-Lac, où les équipes de la mairie et de la FSBO ont réalisé récemment une journée citoyenne, en est une illustration. Comment réagissez-vous face à ce phénomène?

**Nadine Patricia ANGUILE OBAME :** J'avoue qu'en regardant le journal, pour ce qui est de l'école de Nzeng-Ayong-Lac, j'ai été étonnée, choquée. Et tout de suite, je me suis dit qu'il faut que j'envoie quelqu'un sur le terrain pour vérifier les faits. Je ne comprenais pas que ces toilettes puissent être ainsi, puisqu'elles avaient normalement été refaites. J'ai demandé à Mme la DAP (directrice d'Académie provinciale, nldr) d'aller voir sur le terrain. Elle a effectivement constaté que ces toilettes n'étaient pas propres. Ce que je peux dire, c'est qu'il faut que soient menées des actions, que l'on s'asseye avec toutes les personnes concernées par cette question : la communauté éducative et les populations riveraines des écoles qui, très souvent, sont aussi les auteurs des dégradations constatées dans ces lieux d'apprentissage. Mais plus généralement, les établissements ne correspondent pas tous à l'image de ce que nous avons vu. Je suis aussi allée dans plusieurs autres établissements qui étaient propres.

**Quelles mesures comptez-vous prendre face à l'insalubrité galopante dans ces établissements ? Des sanctions peuvent-elles être envisagées ?**

Il y a deux volets du problème dans la plupart des établissements scolaires. Il y a le volet interne, avec les élèves, les responsables et les encadreurs de l'établissement.

Il y a aussi le volet des riverains, des citoyens qui habitent aux alentours de ces établissements scolaires. Si l'on prend le volet fonctionnement interne des établissements scolaires, nous avons pu constater que l'organi-



Photo : Adjai Ntougoume

Nadine Patricia Anguile Obame : "Des solutions plus importantes sont à attendre de la réunion de la semaine prochaine".

sation varie d'une structure à une autre. C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative d'organiser, dès le début de la semaine prochaine, une rencontre avec les chefs de circonscriptions scolaires, pour donner cette fois-ci une instruction ferme, afin que l'organisation soit identique dans toutes les structures. Au sortir de cette

réunion, je pense même à sortir "une Charte de la propreté de mon école". Quelque chose qui serait encadré et utilisé par tous les établissements.

Il y a aussi le côté éducation civique qu'il faut remettre en valeur. Des actes d'éducation civique vis-à-vis des enfants, à qui il faut réapprendre à avoir le bon geste au quotidien. Il faut demander aux APE (Association des parents d'élèves, nldr) de participer, en aidant les établissements à désherber, par exemple. Mais la séance de travail ne concernera pas que la communauté éducative. Je voudrais aussi faire intervenir les chefs de quartiers, parce que dès que les élèves ne sont pas là, les riverains entrent dans les écoles. Les barrières n'étant pas hautes, les gens les sautent, viennent y fumer du chanvre, et tout ce qu'ils veulent. Il faut donc qu'on puisse travailler aussi avec les chefs de quartiers. Pour que tout l'environnement soit sensibilisé. Je verrai même avec l'Éducation populaire s'il y a une possibilité de faire un spot publicitaire à la télévision pour pouvoir sensibiliser les gens.

Quant aux sanctions, il faut d'abord s'asseoir, discuter et sortir une décision qui engagerait tout le monde. On ne peut pas parler tout de suite de sanction. Imaginez ce directeur d'école qui rentre chez lui en laissant son école dans les normes, et que quelqu'un vienne y faire du désordre en son absence. Qu'est-ce qu'on peut faire?

Par ailleurs, nos écoles ne sont pas protégées. On a vu le ministre de l'Intérieur, qui nous a dit qu'il n'avait pas suffisamment de personnel pour protéger toutes les écoles primaires et secondaires du pays. Mais qu'ils peuvent faire des rondes dans les structures scolaires avec des policiers en civil le soir. C'est tout ce qu'on peut faire. Faut-il mettre en place une société de gardiennage ? Si oui, sur quel budget va-t-elle être payée?

**Existe-t-il un dispositif au sein des établissements pour maintenir l'entretien ?**

Les établissements scolaires ne disposent pas de suffisamment de moyens pour l'entretien et la maintenance des aires de jeux. Voilà pourquoi la réunion de la semaine prochaine est aussi importante. D'elle doit découler des actions concertées qui vont aussi dans ce sens. Moi, j'ai des idées. Je veux que celles-ci viennent aussi des agents qui sont sur le terrain.

## Front social/Syndicat national des agents du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Synafopra) Quatre jours d'avertissement !

AJT

Libreville/Gabon

Les adhérents du Syndicat national des agents du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Synafopra) observent un arrêt de travail depuis lundi. Ils disent reconduire un mouvement de grève suspendu, il y a trois ans, sans une réelle avancée, arguant-ils, dans les points laissés en suspens.

Mouvement d'humeur "non justifié et malsain", rétorque la tutelle, qui estime que ce n'est pas hors de leurs bureaux que les grévistes obtiendront gain de cause.

DEPUIS lundi, les adhérents au Syndicat national des agents du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Synafopra) ont déserté leurs bureaux. Pour cause, le syndicat a décidé de remettre sur la table, le mouvement de grève lancé il y a trois ans, et qui avait été suspendu.

« Nous sommes en mouve-

ment d'humeur d'avertissement de quatre jours. En 2015, nous avons initié un mouvement de grève que nous avons dû suspendre, à la suite de négociations entamées et de certains points ayant trouvé satisfaction. Un comité de suivi avait d'ailleurs été mis en place. Malheureusement, à ce jour, ce comité ne s'est réuni qu'une seule fois. Trois ans après, nous avons jugé utile de remettre au goût du jour notre cahier de revendications, parce que nous estimons avoir laissé assez de temps à l'administration pour pouvoir régler tous les points restés en suspens», a indiqué, hier, à la presse, Régis Malembe, président du Synafopra. Et de poursuivre : « Nous avons, le 25 mars dernier, transmis à notre administration de tutelle, un préavis de grève qui courait sur huit (8) jours. Nous sommes le 17 avril, nous avons donc largement dépassé les délais et, malheureusement n'avons eu, à ce jour, aucun retour de l'administration. C'est donc à juste titre que nous lançons ce mouvement d'humeur. Au delà de ces



Photo : AJT

Le président du Synafopra, Régis Malembe, s'adressant à la base hier.

quatre jours, nous l'espérons vont permettre de concilier les deux parties, nous allons entrer en grève illimitée.» Aux dires des syndicalistes, quatre préoccupations constituent les principaux points d'achoppement. D'abord la régularisation des situations administratives. « Plusieurs agents ont été admis en stage, "mais, comme pour tous les autres agents publics de l'Etat, on tarde à les reclasser», ont précisé les syndicalistes. Ensuite, les avancements automatiques inscrits à l'ordonnance "querellée" relative aux réformes engagées dans la Fonction publique. « Nous disons que

jusqu'à ce que la loi soit adoptée par le Parlement, ou même que l'ordonnance soit ratifiée par le Parlement, il était question de régulariser toutes les situations d'avancement», ajoute le président du Synafopra. Puis, l'organisation d'un concours spécial d'entrée à l'École de préparation aux carrières administratives (EPCA). Enfin, la reconnaissance pécuniaire : la prime de rendement supprimée au profit de la Prime d'incitation à la performance (PIP) qui, elle aussi, a été supprimée. « nous avons mis en place un Nouveau système de rémunération qui a consacré une augmentation

des soldes de base. Mais qui a également vu nos revenus baisser, du fait que nous avons perdu cette prime de rendement. Nous sommes au cœur de toutes les réformes, nous ne comprenons pas que le gestionnaire de la ressource humaine de l'État soit le moins bien loti», s'est étonné le leader syndical. **AUCUN PRÉAVIS.** Pour la tutelle, ce mouvement d'humeur "non justifié et malsain" ne se justifie nullement. « Depuis ce matin, l'administration a été surprise de constater qu'une partie de ses agents est sous les manguiers. Surprise, parce que jusque, au moment où nous parlons, aucun préavis, ni note qui mentionne ce mouvement n'a été déposé sur notre table, conformément à la loi. Lorsque je les ai aperçus, j'ai pensé qu'ils étaient en concertation, suite au deuil qui frappe notre administration depuis hier. A ma grande surprise, on me dit que c'est un piquet de grève. Franchement, je trouve cela malsain», a exploré Norbert Vougamba Sokha, secrétaire général

du ministère de la Fonction publique. Sans prendre des gants, le SG a donc invité les agents absents de leurs postes à reprendre le chemin du travail, au risque d'essuyer des sanctions. « Pour moi, aujourd'hui, les agents qui sont dehors, qui se mettent derrière un mouvement illégal, trouveront une administration qui prendra des dispositions adéquates. La grève ne règle rien. Nos collaborateurs gagneraient à se rapprocher de la Direction centrale des ressources humaines et de la hiérarchie, plutôt que d'user de la force. Ils connaissent toutes les procédures et comment revendiquer, et nous avons toujours accepté de discuter avec eux. Nous sommes ouverts à la discussion. S'ils pensent que c'est dans la rue qu'ils obtiendront gain de cause, ce n'est pas avec moi. Je le réitère devant vos médias, avec moi, on ne règle rien avec la grève», a menacé M. Vougamba Sokha.